

ADMINISTRATION

Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 16 juillet 2018 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à M. Ludovic DE GAILLANDE

NOR : MTRF1830470A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu la décision du 15 février 2018 portant délégation de signature (délégation générale au pilotage des DIRECCTE et des DIECCTE) ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Sur proposition du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Ludovic DE GAILLANDE, attaché d'administration hors classe, directeur adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi et économie », est chargé de l'intérim du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de l'économie et des finances et la secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail.

Fait le 16 juillet 2018.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du délégué général
au pilotage des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi :
L'administratrice civile hors classe,
CORINNE CREVOT